



Hervé Berville
Député

Communiqué de presse

18 septembre 2018

Stratégie de transformation du système de santé "Ma Santé 2022"

Mardi 18 septembre 2018, le Président de la République et la ministre des Solidarités et de la Santé ont présenté la stratégie de transformation du système de santé : une réorganisation globale pour adapter la prise en charge aux réalités des territoires et aux besoins des Français.

Comme l'a mentionné Emmanuel Macron lors de son discours, nous pouvons être fiers de notre système de santé, qui demeure l'un des plus performants au monde. Il est toutefois perfectible car confronté à de nouveaux défis liés au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques ou encore au creusement de la fracture géographique.

Dans la continuité de la réforme du reste à charge zéro pour les soins dentaires, optiques et auditifs, la transformation de notre système de santé a pour ambition de permettre à tous les Français un meilleur accès à la prévention et à des soins de qualité.

Nombreux sont ceux qui expérimentent la difficulté d'obtenir un rendez-vous médical dans de brefs délais et près de leur domicile. La réforme vise à lutter contre les déserts médicaux et à réduire l'affluence dans les trop rares cabinets existants, comme par exemple celui Matignon dans la circonscription. L'objectif est de garantir à chaque Français l'accès à une médecine de proximité tous les jours de la semaine.

L'organisation de ces soins de proximité appelle à une meilleure coordination entre l'ensemble des professionnels de santé à l'échelle d'un territoire, pour éviter notamment au patient de devoir faire le lien lui-même entre tous les médecins et d'organiser les rendez-vous.

Des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) seront ainsi constituées pour répondre à des urgences qui ne nécessitent pas un passage aux urgences, pour assurer aux patients l'accès à un médecin traitant et à des consultations de médecins spécialistes ou pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Des hôpitaux de proximité pour les soins du quotidien seront également labellisés dès 2020. Ces établissements assureront des missions en médecine polyvalente, de soins aux personnes âgées ou de réadaptation.

Ces nouveaux dispositifs limiteront la durée d'attente pour un rendez-vous chez un spécialiste, qui peut aller de 6 à 8 mois sur notre territoire, permettront de désengorger les urgences des hôpitaux de Dinan, de Saint-Malo ou de Saint-Brieuc et de faciliter le travail des aidants de personnes âgées.

Les médecins manquent souvent de temps pour soigner, ce qui est pourtant leur cœur de métier. Aussi, contrairement à leurs aînés, beaucoup de médecins aujourd'hui souhaitent pouvoir mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Pour palier à ces problématiques, des assistants médicaux pourront les assister et assurer un certain nombre de leurs missions à leur place. 4000 postes seront financés d'ici 2022.

Pour répondre aux situations les plus graves, 400 médecins généralistes seront envoyés dans les territoires prioritaires dès 2019 pour proposer des consultations.

Plus de 3,4 milliards d'euros seront consacrés d'ici 2022 à la transformation de notre système de santé afin d'accompagner la structuration des soins dans les territoires, l'évolution des métiers, des formations des professionnels de santé ou encore l'investissement hospitalier.

Ces moyens supplémentaires pour la santé visent à résoudre les problèmes concrets auxquels patients, soignants et futurs soignants font face au quotidien, dans leurs parcours de soins et de vie, qu'ils se trouvent à Saint-Jacut, Landébia ou Caulnes.

Hervé Berville

Herve.berville@assemblee-nationale.fr
Herveberville.fr
@HerveBerville

Collaboratrice parlementaire :
Caroline Bœuf - 06.85.20.35.93